



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016**

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARD
ANJOU	M. ROZIER
ASSIEU	M. MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme BERNARD
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE
CHANAS	M. GUERRY, Mme COULAUD
LA CHAPELLE DE SURIEU	M. GIRARD
CHEYSSIEU	M. BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. SPITTERS, Mmes LHERMET, LAMY, M. ROBERT-CHARRERAU
LES ROCHES DE CONDRIEU ROUSSILLON	Mme DUGUA M. DURANTON, Mmes VINCENT, KREKDJIAN, MM BEDIAT, PEY
SABLONS	Mme DI BIN
ST ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. MERLIN, Mme GUILLON, M. PONCIN
ST MAURICE L'EXIL	M. GENTY, Mme CHOUCANE, MM CHARVET, MONDANGE
ST PRIM	M. GERIN
ST ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL, Mmes GIRAUD, MEDINA, M. PERROTIN
SONNAY	M. LHERMET
VERNIOZ	M. TRAYNARD
VILLE SOUS ANJOU	M. SATRE

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. GABET à M. MONDANGE, Mme LAMBERT à Mme KREKDJIAN, M. CANARIO à M. DURANTON, M. LEMAY à Mme DI BIN, Mme CHARBIN à Mme CHOUCANE.

ABSENTE : Mme MASSON.

Monsieur Christian MONTEYREMARD a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance du conseil communautaire en accueillant Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil Départemental et du syndicat mixte de la ZIP Salaise-Sablons. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 19 octobre dernier. Il aborde ensuite l'ordre du jour du conseil communautaire.

1/ INSPIRA : présentation de l'activité et des projets.

- Jean-Pierre Barbier adresse ses remerciements pour l'invitation qui lui a été faite de présenter l'activité d'INSPIRA en conseil communautaire et rappelle ses précédentes visites en pays roussillonnais. Il fait l'historique de la zone industrialo-portuaire qui trouve son origine dans le SDAU de Givors Vienne Roussillon dans les années 1970 et du syndicat mixte présidé précédemment par Daniel Rigaud et Francis Charvet. Il a pris la décision d'assurer la présidence du syndicat mixte en 2016 afin que la structure dispose de l'indispensable poids politique pour faire avancer les dossiers.

L'alternance politique permet d'avoir des regards nouveaux ; Jean-Pierre Barbier dresse un constat de ses 6 premiers mois de présidence. Le caractère stratégique et l'intérêt d'INSPIRA pour le territoire sont confirmés par le Département et la Région. Le projet est complexe sur le plan administratif et du fait du nombre d'intervenants. Le dossier de déclaration unique a été déposé en juillet afin d'amener l'Etat à se positionner.

Plusieurs écueils doivent être franchis : le plan de prévention des risques inondations (PPRI) avec les risques de débordement de la Sanne et la remise en cause par l'Etat de la fonction de protection des digues ; une situation identique se présente sur Grenoble. L'application de cette doctrine a pour effet de rendre inconstructible la partie aval d'une digue, sauf à obtenir un classement en zone d'intérêt stratégique. Le dépôt du dossier a été suivi de demandes complémentaires de la DREAL ; les services de l'Etat ont tendance à interpréter les textes d'une manière trop lourde ; le syndicat mixte est de ce fait assisté par le cabinet d'avocats Lepage.

Le second écueil concerne la question des prélèvements d'eau qui implique des négociations avec l'Etat et la CNR afin de régler cette question de manière définitive ; il est important qu'INSPIRA soit reconnue comme l'autorité en charge du prélèvement de l'eau.

Le troisième écueil résulte des fortes contraintes environnementales.

- Des interventions sont faites au niveau du Préfet afin d'obtenir une analyse équilibrée du dossier par les services de la DREAL ; on entre dans des phases de négociation. La date de l'enquête publique pourrait poser question avec une position des services de l'Etat opposée au déroulement de l'enquête publique pendant la période de campagne électorale du 2nd trimestre 2017 ; le Préfet a une position plus mesurée. Tout décalage dans la date d'enquête publique se traduit par une perte de temps pour l'implantation d'entreprises.

- La multiplicité des acteurs (Etat, Région, Département, CCPR, CNR, SNCF, RFF, partenaires économiques, ...) complique les dossiers et les prises de décision. Il est essentiel d'avoir un discours cohérent et de travailler dans le même sens notamment dans les discussions avec l'Etat ou VNF. L'Etat se préoccupe également du Port Edouard Herriot, de Villefranche ; il a demandé à la CNR de geler une zone de 30 ha pour les 20 ans à venir.

- Jean-Pierre Barbier relève que plusieurs points ont avancé depuis 6 mois :

- Signature d'une convention avec la CNR qui apportera 5 M € plus 30 M € si prolongation de 15 ans de la convention hydroélectrique.
- Développement des contacts avec Osiris avec 2 possibilités : conventionnement ou extension. Le développement du nord de la ZIP sera en lien avec la plateforme chimique.
- Modification de la gouvernance d'INSPIRA avec l'entrée de l'Etat, la CNR, la CCI afin d'avoir une cohérence de gouvernance.
- Reprise des contacts avec l'Etat et la Région pour la multi modalité. La multi modalité est une évidence mais tout ne va pas se faire tout seul ; des projets RFF sont programmés en 2020-2021 mais avec quel financement ? L'intérêt principal reste la desserte à l'intérieur de la ZIP. Il importe aussi de dégager des réponses pour les problèmes sur les axes routiers.
- Les prix de commercialisation des terrains doivent être en adéquation avec le marché, objectif qui peut être atteint avec 2 leviers : hausse des participations des collectivités, réduction du coût des travaux en retenant des aménagements raisonnables.
- Exemplarité en matière environnementale : économie circulaire, développement durable.

- La réussite d'INSPIRA exige une forte mobilisation de tous. Il est souhaitable que la loi NOTRE ne vienne pas perturber l'organisation actuelle : le département a perdu la compétence économique mais gardé des moyens financiers ; la région a la compétence économique sans les moyens. Le département intervient au sein du syndicat mixte au titre de la politique des solidarités territoriales. Il est souhaitable que l'Etat valide ce dispositif intégré dans la modification des statuts du syndicat mixte.

- Une évaluation des missions d'Isère Aménagement est effectuée. Des prospects d'implantation sont à l'étude. Jean-Pierre Barbier conclut son intervention en rappelant la volonté partagée de poursuivre l'aménagement de la zone.

- Francis Charvet remercie le département pour sa volonté de rester dans le syndicat mixte de la ZIP et pour la décision du Président du Conseil Départemental d'apporter son poids politique en assumant la présidence d'INSPIRA. Il précise que la CCPR a pris la décision d'anticiper la prise de compétence GEMAPI afin de faciliter l'établissement du dossier unique et la reconnaissance de la ZIP en zone d'intérêt stratégique. Il fait un rappel des relations avec la CNR dont le degré d'investissement est lié au renouvellement par l'Etat de la concession sur le Rhône. Francis Charvet confirme l'engagement très fort de la CCPR sur la ZIP.

- Vincent Daon poursuit la présentation d'INSPIRA à partir d'un document joint au compte-rendu de la réunion. Ce document fait ressortir les points suivants :

- Périmètre géographique 340 ha dont 160 ha pour de nouveaux projets.
- Occupation actuelle : 20 entreprises - 900 salariés.
- 2015 à 2018 : 65 M € d'investissements des entreprises d'INSPIRA.
- Concession d'aménagement de 22 ans confiée à la SPL Isère Aménagement.
- Pacte financier conclu entre les 3 membres du syndicat mixte reposant sur le principe d'un partage en 3 parts égales des dépenses et des recettes.
- Bilan d'aménagement 2014-2036 : 138,73 M € de dépenses couverts pour 53,30 M € par la cession de terrains et les participations des constructeurs et 85,43 M € par les participations des 3 collectivités.
- Affectation de l'argent public au financement des grands équipements structurants.
- Coût de fonctionnement du syndicat mixte de 30 M € entre 2015 et 2036.
- Participations à des aménagements hors INSPIRA mais utiles aux projets identifiés dans le pacte financier (giratoire Chanas, station d'épuration, réseaux ferroviaire et fluvial, ...)
- Lancement de la commercialisation dans des salons, avec des outils de communication.
- 29 prospects pour une installation sur la ZIP.
- Lancement d'un plan de déplacements inter établissements.
- Délibération du syndicat mixte de la ZIP fin 2017 sur le dossier de réalisation de la ZAC.

- A l'issue de cette présentation, Gérard Perrotin formule des interrogations sur les objectifs de la modification de gouvernance et sur le planning d'arrivée du très haut débit.

Jean-Pierre Barbier répond que l'extension de la gouvernance à l'Etat, la CNR, la CCI, permet de mettre tout le monde autour de la table ; les nouveaux entrants participent avec voix consultative, la voix délibérative étant réservée aux 3 principaux financeurs d'INSPIRA. Jean-Pierre Barbier expose sur le second point que le département porte directement le dossier très haut débit, précédemment confié à Isère Aménagement, afin d'avancer plus vite sur ce dossier. L'objectif est d'équiper 90% des foyers en 2021 avec une priorité donnée aux entreprises dont la ZIP. Le département finance 30% du programme.

- Jean-Pierre Barbier conclut cette présentation en faisant état de l'importance du travail de lobbying mené en France et au niveau européen. Il rappelle également la nécessité de profiter des liens très forts avec la plateforme chimique.

2/ SCOT des Rives du Rhône.

2.1/ Rapport d'activités 2015.

Cédric Lejeune, directeur du syndicat mixte des Rives du Rhône en charge du SCOT, présente le rapport d'activités 2015 joint au présent compte-rendu qui fait ressortir les points suivants :

- Engagement de la révision du SCOT, du fait de l'élargissement territorial et de la mise en conformité avec les lois ENE et ALUR, avec une perspective d'approbation en 2020.

- Cotisation de 2,95 € / habitant en baisse par rapport à 2014.
- 11 avis sur des PLU et 8 sur des modifications ou révisions simplifiées.
- Avis donnés sur divers schémas : SDAGE, PGRI, ...
- Approbation du schéma de secteur de la côtière rhodanienne.
- Nouveau site internet ; nouvelle ortho photo.
- Suivi du schéma d'aménagement de l'agglomération Roussillon - Saint Rambert d'Albon.
- Divers partenariats sur le territoire des Rives du Rhône : étude transports Rhône Médián, séminaires trames verte et bleue, GPRA Rhône Médián...
- Partenariat à l'échelle métropolitaine : enquête ménage déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise, inter SCOT...
- Synthèse du diagnostic de la révision du SCOT : un territoire de moyenne vallée du Rhône, bien intégré dans l'espace métropolitain et régional ; des potentiels de développement importants ; un environnement et des ressources de qualité mais aux équilibres fragiles ; un territoire accessible et bien desservi.

Sur une interrogation de Gérard Perrotin, Cédric Lejeune répond que la stratégie locale de gestion des risques d'inondation définie à l'échelle du territoire à risque important (TRI) de Vienne est prise en compte dans le cadre du SCOT. L'Etat souhaitait que le SCOT soit copporteur du SLGRI mais les élus du SMRR ont refusé d'aller dans cette direction.

Francis Charvet confirme que les élus considèrent qu'il revient à l'Etat d'assumer la responsabilité et le portage de ce dossier.

2.2/ Schéma d'aménagement de l'agglomération Roussillon - Saint Rambert d'Albon.

- Cédric Lejeune introduit l'exposé sur le SAARA à partir d'un document joint au présent compte-rendu. Le SAARA n'est pas un document fixant des normes ; il est donc moins contraignant qu'un schéma de secteur. La loi ALUR n'a pas permis la réalisation du schéma de secteur à l'échelle de l'agglomération Roussillon - Saint Rambert d'Albon initialement prévu.

- Le périmètre du SAARA concerne 6 communes de la CCPR et 2 de Porte DromArdèche. La livraison finale de l'étude, engagée fin 2015, est prévue pour fin 2017. Le comité de pilotage regroupe les élus locaux ; les ateliers territoriaux intègrent techniciens, services de l'Etat, chambres consulaires...

Le diagnostic du territoire identifie 5 marqueurs : la vallée du Rhône, un faisceau d'infrastructures, l'industrie, l'agriculture, les pôles urbains. Le territoire a enregistré depuis 15 ans une perte de 643 ha agricoles ; il connaît une forte attractivité avec des dynamiques de développement contrastées. La gouvernance de l'aménagement du territoire doit être améliorée. Le territoire est contraint dans ses limites d'expansion.

Plusieurs scénarios de développement ont été proposés dans les ateliers avec l'objectif d'élaborer un plan guide. La stratégie du plan guide repose sur 3 axes :

- Une urbanisation contenue dans ses limites afin de préserver les espaces agricoles et naturels, les corridors écologiques.
- Un territoire qui capitalise sur ses infrastructures de transport structurantes.
- Une organisation territoriale en 3 pôles.

- Cédric Lejeune note que le plan guide ne sera pas abstrait. Le SMRR a apporté son appui technique sur les 2 premières phases (stratégie partagée, programme d'actions) ; le déroulé des phases suivantes (gouvernance, ingénierie technique, moyens financiers et opérationnels) sera intimement lié à la volonté et à l'appropriation territoriale.

- Gilles Vial, Vice-Président du SMRR en charge de SAARA, relève que les élus de 8 communes et 2 EPCI ont la chance de pouvoir travailler librement sur la construction d'une agglomération cohérente en ayant l'appui technique du SCOT. Il relève le bon travail des élus et de l'ensemble des partenaires associés. Il est indispensable de penser en termes de planification, d'être pragmatique. Il faut faire le lien de la ZIP avec la zone PANDA. La réflexion menée débouche sur la création de 3 pôles au sein de SAARA : un pôle nord de Saint Maurice l'Exil à Roussillon ; un pôle central avec INSPIRA - Salaise sur Sanne - Sablons et Chanas avec la réflexion sur l'axe est-ouest ; un pôle sud avec Saint Rambert d'Albon et Anneyron.

Le territoire joue son avenir avec de telles études ; il faut réussir cette planification pour bâtir une agglomération digne de ce nom.

- Philippe Genty note qu'il n'y a pas de question taboue ; la réflexion va au cœur des questions, des priorités. Le plan guide sera indicatif mais identifie les erreurs à ne pas commettre. Il doit permettre de déterminer comment valoriser cet espace sur les 8 communes en évitant d'avancer à 2 vitesses selon l'appartenance à l'un ou l'autre des 2 EPCI. Il faut faire de ce territoire une force centrale du SCOT tout en étant complémentaire des autres agglomérations et des territoires ruraux.

- Claude Lhermet relève qu'il ne faut pas oublier les autres communes. On évoque une agglomération qui va de Saint Maurice l'Exil à Anneyron mais elle compte une grande surface de terres agricoles en son centre. Le centre de l'agglomération est également occupé par des zones industrielles, des centres commerciaux. Est-il souhaitable de faire habiter des populations avec vue sur les usines ? Il faut que les gens puissent habiter où ils le souhaitent. Il est favorable à une agglomération bien faite mais il ne faut pas oublier les 16 autres communes de la CCPR.

- Gilles Vial répond que les autres communes ne sont pas oubliées par le SCOT. Un zoom est effectué sur l'agglomération Roussillon - Saint Rambert d'Albon car la concentration se fera à l'échelle urbaine. Il est également important que l'agglomération puisse accueillir toutes les catégories socio-professionnelles y compris les cadres. SAARA ne prévoit pas à ce stade une grande agglomération unique ; il est préférable de travailler dans un premier temps sur les 3 pôles. Il est également essentiel de réfléchir à l'axe est-ouest, aux liens entre Saint Rambert d'Albon - Anneyron et le développement de PANDA.

- Patrick Bédiat est heureux de découvrir ce plan guide qui prend en compte les conditions d'existence des populations notamment avec l'importance des modes de déplacement doux. Il note qu'une densification de population au centre de l'agglomération peut s'accompagner d'une paupérisation ce qui est déjà le cas en partie aujourd'hui. Il relève que le développement économique actuel du territoire repose surtout sur des emplois de basse qualification. Le schéma de développement économique devra permettre l'accueil d'emplois de haute qualification afin d'avoir une mixité sociale en centre d'agglomération. Patrick Bédiat estime que la place du marché de Roussillon est une verrue en centre d'agglomération ; il faut repenser les espaces publics. Il note qu'il faudra dans l'étude un axe sur l'accueil des populations afin d'avoir un équilibre au sein du territoire.

- Robert Duranton considère qu'il ne faut pas se précipiter pour l'élaboration du plan guide ; il faut retravailler à la base et bien réfléchir au niveau de chaque commune.

Gilles Vial est étonné par l'observation de Robert Duranton car les élus des communes sont les acteurs de la réflexion, il est important que les élus mandatés participent aux différentes réunions et de faire des retours au sein des conseils municipaux. Cédric Lejeune précise que le SCOT est à disposition des communes pour participer à de telles réunions.

- Gérard Perrotin expose qu'il convient de ne pas oublier le secteur de la santé dans cette réflexion.

Cédric Lejeune répond que la santé est intégrée dans le SCOT ; il relève qu'il importe d'avoir des services attractifs y compris dans les domaines culturels et de loisirs pour encourager l'installation de cadres dans les agglomérations. Il note également qu'une agglomération a besoin de secteur agricole.

- Francis Charvet conclut ces échanges en remerciant Cédric Lejeune pour sa participation à cette présentation.

3/ Subventions.

Robert Duranton présente les propositions d'attributions de subventions formulées par le Bureau :

* Œuvre de Saint Joseph, avec laquelle l'association Trait d'Union a fusionné en 2016.

L'association Trait d'Union a pour objet le maintien des liens entre les enfants et les parents. Elle a en charge la gestion de 2 services : le service « espaces rencontres » qui permet l'exercice dans un lieu « neutre » du droit de visite d'un parent avec son enfant ; un service de médiation familiale. Le siège principal de l'association se trouve à Vienne avec une antenne sur le Péage de Roussillon. Lors du vote de la subvention de 2015, le Bureau avait constaté le caractère déséquilibré des participations des différents EPCI au budget de l'association ; en 2015, 81 familles accueillies au sein des espaces de rencontre de Trait d'Union provenaient de ViennAgglo et 35 de la CCPR. Le Bureau avait proposé de conserver en 2015 le montant de la subvention 2014 (31 921 €) tout en indiquant que cette aide était

appelée à baisser dans les prochaines années afin d'avoir des financements plus justes entre les EPCI. Le Bureau propose, sur ces bases, au conseil communautaire le vote en 2016 d'une subvention de 24 000 € conforme à la demande des Œuvres de Saint Joseph qui reste encore supérieure à la subvention de ViennAgglo.

- Dominique Lhermet propose que la mise à disposition par la CCPR des locaux de la rue de la Gare figure dans la convention qui accompagne la demande de subvention. Philippe Genty relève le caractère contradictoire des dispositions de la convention relatives à l'éventuelle restitution de subvention figurant dans les articles 4 et 5 et propose la suppression du dernier paragraphe de l'article 4. Ces 2 propositions sont approuvées par le conseil communautaire.

* Association des jeunes sapeurs-pompiers du Péage de Roussillon.

Le Bureau propose au conseil communautaire de renouveler pour 2016 la subvention de 5 500 € aux JSP du centre de secours du Péage de Roussillon.

* L'Union Mutualiste pour l'Insertion des Jeunes en Isère assume pour le compte de la CCPR des missions d'hébergement temporaire et d'accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de moins de 30 ans en résidence sociale foyer de jeunes travailleurs et pour tout public dans le cadre de l'hébergement temporaire et urgence de la CCPR. L'UMIJ annonce une perte financière fin décembre de 62 000 €. Elle sollicite une subvention complémentaire de 25 000 € en complément de la subvention annuelle de 55 000 €. Le Bureau propose au conseil communautaire le vote sur 2016 d'une subvention de 55 000 € et de la convention de partenariat qui l'accompagne. Du fait d'un acompte de 20 000 € déjà versé, le Bureau propose le vote d'un solde sur subvention de 35 000 €.

- Patrick Bédiaat propose d'intégrer dans la convention qui accompagne la demande de subvention que le personnel affecté aux missions indiquées est qualifié ainsi que le nombre de places agréées. Ces propositions sont acceptées par le conseil communautaire.

Patrick Bédiaat relève également qu'un nombre croissant de personnes se trouve sans solution de relogement du fait d'un déficit de structures d'accueil sur le territoire ; il fait notamment référence aux personnes hébergées par le CADA qui doivent partir au bout d'un mois et qui n'ont pas d'autre possibilité de logement. Il note que ces questions relèvent de la compétence de l'Etat. Robert Duranton relève qu'il n'est pas du ressort des communes de se substituer à l'Etat.

* L'association des artisans et commerçants de Bougé Chambalud prépare son salon aux savoir-faire 2017. Le Bureau propose au conseil communautaire d'apporter une réponse favorable à la demande de subvention de 2 000 € qui sera affectée à la création d'un nouveau logo et du visuel qui l'accompagne.

Le conseil communautaire unanime approuve les votes de subventions proposés ainsi que les conventions de partenariat qui les accompagnent.

4/ Assainissement - Eaux pluviales.

Francis Charvet présente les dossiers ayant trait à l'assainissement et aux eaux pluviales.

4.1/ Annulation de facture émise sur exercice antérieur.

Le conseil communautaire unanime, après avis favorable du conseil d'exploitation de la régie assainissement dans sa réunion du 10 décembre 2015, décide l'annulation de la facture n°2015-610-010043 - M. S.K. domicilié à Saint Prim - 137,31 € TTC : facturation d'une redevance d'assainissement collectif alors qu'il possède un système d'assainissement non collectif.

4.2/ Dégrèvements sur factures émises sur exercice en cours.

Le conseil communautaire unanime, après avis favorable du conseil d'exploitation de la régie assainissement, dans sa réunion du 5 octobre 2016, approuve les dégrèvements sur factures suivants :

Nom - Prénom	Conso réelle	Motif fuite	Conso moyenne	Facture initiale	Bordereau et titre	Montant facture initiale	M3 dégrèvés	Montant DGV. TTC 10%
K A	100	Canalisation	59	15087	114/230	283,98	41	38,79
S JP	69	Chauffe-eau	53	16507	114/230	207,14	8	7,57
S L	437	Vanne arrosage tabour.	253	19676	136/269	1132,4	184	159,9
H M	153	Casse canalisation	114	4642	82/176	403,46	39	33,89
M C	246	Joint ap.cptr.	137	27085	135/265	676,19	109	94,72
N MT	105	Vanne entrée cave	70	26845	135/265	331,94	35	30,42
P C	356	Raccord chauffe-eau	97	26530	135/263	946,23	130	112,97
R C	246	W-C	83	27086	135/263	676,45	50	43,45
B JL	143	Casse de robinet	92	9471	108/220	385,76	51	44,32
I C	451	Lavabo/lave mains	235	11711	81/175	856,16	150	141,9
A P	178	W-C	53	17859	115/231	508,81	50	43,45
M A	136	Conduite	113	19383	63/151	240,97	23	19,99
B B	139	Joint ap.cptr. OPAC	123	11491	106/218	418,6	16	13,9
G C D J-L	1416	Inexpliquée	269	27207	pas pris en charge	3551,78	1147	996,74
D R	574	W-C x2	193	27202	pas pris en charge	1424,7	50	43,45
G R	167	Canalisation	133	14062	112/227	441,08	34	29,55
L S	252	Canalisation	237	13604	112/227	645,74	15	14,16
M SM PV	4430	Arrosage	1667	12849	112/227	11000,85	2763	2401,05
M JL	208	Gr.Secu.Chauffe-eau	119	13290	112/227	540,94	45	39,11
N JC	153	Gr. Secu.Chaudière	70	14108	112/227	407,61	42	36,5
R C H	307	Chauffe-eau	254	13383	112/227	780,75	27	23,46
S N	217	Chaudière changée	137	11187	106/218	607,09	40	34,76
T O	126	W-C changé SDH	63	14303	112/227	343,18	32	27,81
D P	447	Clapet anti-	156	19744	114/230	1155,94	291	252,88
I / K	211	Canalisation	100	27060	135/265	589,85	111	96,46
F J	4674	Canalisation	37	6010	87/182	11189,22	4637	4029,55
Total général							10120	8 810,75

4.3/ Mise en séparatif des réseaux assainissement ouest du Péage de Roussillon : demande de subvention à l'agence de l'eau.

- Les travaux de mise en séparatif de l'assainissement du secteur ouest du Péage de Roussillon font partie intégrante du programme de travaux découlant de l'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'assainissement des Blaches au Péage de Roussillon. La régie d'assainissement a validé le programme dans sa séance du 23/04/2015 et l'objet de la présente délibération est de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour le financement des différentes phases ci-dessous.

Ce programme est basé sur la bonne capacité d'infiltration du sol et la création de puits perdus sur le secteur ouest du Péage de Roussillon. Il s'élève à 2 283 000 € HT comprenant les travaux de déplacement du bassin de la déchetterie pour 950 000 €. Par comparaison, le coût d'une option de mise en séparatif stricte par tuyau est estimée à 6 220 000 €.

- Le programme se décompose en plusieurs phases :

① 2016/2017 : mise en séparatif de la rue Lavoisier.

Le projet consiste en la pose d'une canalisation Ø500 (reconverti en EU strict après les phases 2 et 3) depuis le pont neuf (intersection avec la rue des Iles) et jusqu'à la route de Sablons soit 650 mètres linéaires et d'une canalisation pluviale Ø300 venant se raccorder sur le réseau pluvial de la rue de Bourgogne. Ce dispositif est complété par la création de puits perdus au sud de la rue Lavoisier. En même temps, seront créés des branchements d'eaux pluviales pour que les particuliers puissent raccorder leurs réseaux séparatifs aux deux boîtes de branchements en limite de propriété. Le montant des travaux de mise en séparatif est de 555 000 € HT.

② 2018 : Mise en séparatif des bassins versants amont.

L'ensemble du bassin versant ouest a été divisé en sous bassins versants (BV) de 1 à 4, qui ont fait l'objet d'une étude détaillée.

Sur le BV 4, les plus gros travaux pour mise en séparatif seront sur le Clos de la Pertuisière et sur la rue de Surville. Sur ce sous bassin versant, la mise en séparatif de la voirie induirait la création d'environ 300 ml de canalisations, 11 grilles et 3 puits perdus et permettra la déconnexion de 43% de la surface active

Sur le BV 3 les plus gros travaux pour mise en séparatif seront sur la rue de Surville et sur la rue de Champanay. Sur ce sous bassin versant, la mise en séparatif de la voirie induirait la création d'environ 200 ml de canalisations, et 9 puits perdus pour la déconnexion de 56% de la surface active.

Sur le BV 2, un réseau pluvial de diamètre nominal (DN) 600 existe sur l'axe rue Port Vieux – rue Lavoisier. Il s'agit d'une conduite posée à plat, en surface et collectant des eaux de voiries, ou trop plein de puits d'infiltration. Son exutoire est actuellement un DN350 raccordé sur le réseau unitaire existant de la rue Lavoisier au niveau du Pont Neuf. L'obturation de ce trop-plein permettra la mise en séparatif complète des rues où ce réseau existe. Cette phase sera réalisée par la mise en place de puits perdus et quelques linéaires de canalisations, en nombre plus important que sur les deux précédents sous bassins versants puisque la surface est plus importante. Sur ce sous bassin versant, la mise en séparatif de la voirie induirait la création d'environ 280 ml de canalisations, 1 grille et 16 puits perdus. Ce sera ainsi 50 % de la surface active qui sera supprimée.

Sur le BV 1 la mise en séparatif de la voirie induirait la création d'environ 590 ml de canalisations, 10 grilles et 9 puits perdus. Cela représente 67 % de la surface active en moins.

A la suite de cette mise en séparatif, il sera réétudié le projet de déplacement du bassin d'infiltration de la déchèterie, ainsi que l'éventuel redimensionnement de la canalisation eaux pluviales sur le chemin du Turrat.

Ainsi la mise en séparatif des voiries du secteur Ouest conduira à la création de :

- 37 puits perdus
- 1 380 ml de canalisations EP et 22 grilles pluviales
- La déconnexion de 54 % de la surface active
- Pour un montant estimé à 450 000 € HT

③ 2018 Programme eaux pluviales des particuliers.

Lors de la réunion publique, il a été constaté une volonté des particuliers de participer à l'amélioration du système mais l'obstacle financier et technique de création de puits perdus est très vite présent.

La CCPR souhaite mettre en place une opération collective de puits perdus sur ce secteur pour accompagner les particuliers dans leurs travaux intérieurs aux propriétés. Il est envisagé après recensement des volontaires, la loi ne permet pas de rendre obligatoire les travaux chez les particuliers, d'organiser une consultation pour la création d'environ 120 puits perdus permettant d'améliorer la situation. Dans le présent dossier, cette dépense est présentée à hauteur de 72 000 € HT et l'aide de l'agence de l'eau versée à la CCPR serait déduite de la part à payer par les particuliers en contrepartie des travaux effectués en terrains privés.

Le marché ferait l'objet d'une délibération de la CCPR pour fixer la part de chaque riverain aidé une fois connue la position de l'agence de l'eau sur ce point.

Les 120 branchements plus ceux qui seront repris sur la rue Lavoisier présentent une baisse de 14% de la surface active.

④ 2019 Déplacement du bassin de la Déchèterie.

Une fois la mise en séparatif effectuée et le déversoir d'orage 2.4 de la rue Lavoisier supprimé, il devra être envisagé le déplacement du bassin d'eaux pluviales de la déchèterie, comme préconisé dans l'arrêté préfectoral autorisant la station d'épuration des Blâches au Péage de Roussillon, et son système d'assainissement associé. L'estimation de cette opération est de 950 000 € HT.

⑤ Redimensionnement des eaux usées.

Le projet s'accompagne du redimensionnement de certaines conduites d'eaux usées puisque la mise en séparatif de la voirie pourra être suivie de surdimensionnement. Selon l'étude Artelia, ce sont 225 000 € HT qui correspondent à des travaux de repose de diamètre inférieur pour assurer le bon écoulement des eaux usées.

Le programme global peut être résumé comme suit :

A Travaux pour séparation des eaux pluviales de voirie	1 956 000t € HT	Phasage
Phase 1 : Mise en séparatif de la rue Lavoisier	555 000 €	2017
Phase 1 bis Déplacement bassin de la Déchèterie	950 000 €	2019
Phase 2 – Séparation du sous BV n°4	79 000 €	2018
Phase 3 - Séparation du sous BV n°3	81 000 €	2018
Phase 4- Séparation du sous BV n°2	129 200 €	2018
Phase 5 – Séparation du sous BV n°1	161 800 €	2018
Efficacité de la mesure	Mise en séparatif de 100 % de la voirie, 54 % de la surface active	
B Travaux pour séparation des eaux pluviales des particuliers	72 000 € HT	
Création de 120 puits perdus particuliers	72 000 €	2018
Efficacité de la mesure	Mise en séparatif de 120 habitations 14 % de la surface active	
C Travaux pour redimensionnement réseau EU	255 000 € HT	
Augmentation capacité PR Port Vieux	40 000 € HT	2018
Travaux EU rue de Champanay DN400	145 000 € HT	2018
Travaux EU rue des Iles DN400	70 000 € HT	2018
Montant total	2 283 000 € HT	

Le conseil communautaire unanime :

- Sollicite l'agence de l'eau pour l'attribution d'une subvention d'un montant aussi élevé que possible sur l'ensemble du programme.
- Valide la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le financement au plus tôt des travaux de mise en séparatif de la rue Lavoisier.

5/ Instruction des autorisations d'urbanisme : convention avec la communauté de communes du territoire de Beaurepaire.

Francis Charvet expose que, par délibération des 1^{er} juillet 2015 et 24 février 2016, le conseil communautaire a approuvé la signature avec la CCTB d'une convention d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCTB par les services de la CCPR. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015 pour une durée d'une année.

Le Bureau propose au conseil communautaire le renouvellement de cette convention pour une durée d'une année, entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2016, renouvelable par tacite reconduction. Les autres termes de la convention sont identiques, notamment la rémunération forfaitaire de 15 000 € / an réglée par la CCTB.

Les services de la CCPR ont instruit 420 dossiers de la CCTB sur la précédente période annuelle.

Robert Durantont relève le faible prix de la participation demandée par rapport au nombre de dossiers traités.

Le conseil communautaire unanime approuve la convention avec la CCTB.

6/ Personnel communautaire : participation employeur à la complémentaire santé.

Francis Charvet expose que, par délibération du 14 novembre 2012, le conseil communautaire avait d'une part approuvé l'adhésion de la CCPR à la convention de participation de protection sociale complémentaire du personnel territorial des collectivités et établissements du centre de gestion de l'Isère et d'autre part fixé les formules retenues par la CCPR ainsi que le montant de ses participations financières.

La convention est conclue pour la période 2013-2018, renouvelable 1 an ; elle comprend 2 lots : protection sociale complémentaire ; prévoyance contre les accidents de la vie.

Le point inscrit à l'ordre du jour concerne la protection sociale complémentaire. La participation employeur doit être fixée en valeur et non en pourcentage. La participation employeur arrêtée en 2013 a été calculée sur la base de 50% du coût de la mutuelle.

La forte hausse des mutuelles pour 2017 fait que le maintien du montant des participations 2013 ramènerait la participation employeur de 50% à 44%. Le Bureau propose au conseil communautaire de fixer pour 2017 la valeur de la participation employeur à 50% du coût de la mutuelle ce qui donnera les chiffres suivants :

		Participations employeur	
		2013	2017
Garantie Sérénité			
Célibataire	<à 32 ans	18,73 €	22,59 €
	32 ans à 49 ans	26,22 €	31,39 €
	50 ans et plus	32,46 €	38,85 €
Famille mono parentale	<à 32 ans	28,09 €	33,69 €
	32 ans à 49 ans	39,33 €	47,08 €
	50 ans et plus	51,19 €	61,44 €
Famille	<à 32 ans	52,14 €	62,59 €
	32 ans à 49 ans	65,54 €	78,47 €
	50 ans et plus	83,64 €	100,29 €
Garantie Tranquillité			
Célibataire	<à 32 ans	12,93 €	13,75 €
	32 ans à 49 ans	18,40 €	19,52 €
	50 ans et plus	24,24 €	25,80 €
Famille mono parentale	<à 32 ans	19,71 €	21,05 €
	32 ans à 49 ans	27,45 €	29,20 €
	50 ans et plus	37,16 €	39,55 €
Famille	<à 32 ans	32,64 €	34,63 €
	32 ans à 49 ans	45,85 €	48,89 €
	50 ans et plus	61,40 €	65,36 €
Garantie Sécurité			
Célibataire	<à 32 ans	6,52 €	6,95 €
	32 ans à 49 ans	10,04 €	10,67 €
	50 ans et plus	13,55 €	14,43 €
Sécurité Famille	<à 32 ans	9,95 €	10,67 €
	32 ans à 49 ans	14,60 €	15,52 €
	50 ans et plus	20,07 €	21,22 €
Sécurité Famille mono parentale	<à 32 ans	16,47 €	17,62 €
	32 ans à 49 ans	24,64 €	26,31 €
	50 ans et plus	33,62 €	35,82 €

Les tarifs 2017 des mutuelles ne sont pas arrêtés sur 2 des 3 garanties (Sécurité et Tranquillité), les 2 le moins utilisées ; le coefficient d'actualisation des tarifs ne sera annoncé qu'en fin d'année. La participation CCPR sur ces 2 garanties a été calculée sur la base d'une hausse de 2% ; la participation CCPR ne sera donc pas forcément de 50%.

- Le relèvement du montant de la participation employeur se traduit par une dépense annuelle supplémentaire de 8 000 € pour la CCPR.

Robert Duranton relève que des demandes similaires sont présentées dans les communes.

Le conseil communautaire unanime approuve le relèvement du montant de la participation employeur.

7/ Etude GEMAPI : demande de subvention à l'agence de l'eau.

Francis Charvet rappelle que le conseil communautaire a pris la décision d'anticiper la prise de compétence GEMAPI au plus tard au second semestre 2017. Le lancement d'un marché d'études a été décidé afin d'établir un état des lieux du territoire au regard de la prise de compétence GEMAPI et de mesurer les incidences organisationnelles et juridiques des différents scénarios envisageables. Le coût estimatif de l'étude est de 80 000 € HT.

Le conseil communautaire unanime autorise le dépôt d'une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'agence de l'eau.

8/ Résidence d'auteur médiathèque : demandes de subventions.

Isabelle Dugua expose que la médiathèque du pays roussillonnais va accueillir en résidence, sur la période novembre 2016 / mai 2017, Frédéric Marais, auteur illustrateur. Cette résidence s'inscrit dans les actions d'éducation artistique de la préfiguration du plan local d'éducation aux arts et à la culture du territoire de la CCPR.

*** Objectifs recherchés**

L'objet de la résidence avec Frédéric Marais est de créer et d'organiser les conditions de la rencontre entre ses œuvres artistiques et les jeunes du territoire par la pratique d'ateliers, la formation, les expositions, les rencontres et les dédicaces :

- Poursuivre les liens de partenariat avec les établissements scolaires, extra-scolaires et culturels,
- Faire rayonner la résidence dans le "Réseau des Médiathèques du Pays Roussillonnais",
- S'appuyer sur des techniques de dessin pour travailler l'illustration du texte de Frédéric Marais "Ephémère"
- Mobiliser la motricité et la concentration des jeunes,
- Rendre la lecture publique plus accessible à tous, y compris les publics empêchés et en difficulté,
- Organiser l'exposition des réalisations artistiques des jeunes, à la CCPR et à la médiathèque

*** Publics concernés**

Chaque année, la résidence d'auteur rayonne dans des communes différentes (en 4 ans, toutes les communes (-2) ont reçu Marion Bataille ou Olivier Philipponneau ou Isabelle Simler ou Frédéric Marais)

- 9 classes maternelles ou élémentaires (206 enfants) : Agnin, La Chapelle-de-Surieu, Le Péage-de-Roussillon, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Romain-de-Surieu et Ville-sous-Anjou
- 2 groupes hors-temps scolaires (50 enfants): le service Enfance Jeunesse de Saint-Maurice-l'Exil et le SMAEL du Péage-de-Roussillon
- Le public de la médiathèque du Pays Roussillonnais et du "Réseau des Médiathèques du Pays Roussillonnais": N. Mandela à Roussillon, la bibliothèque municipale d'Agnin, la bibliothèque municipale du Péage-de-Roussillon et la bibliothèque municipale de Ville-sous-Anjou

*** Actions**

Réalisation d'albums illustrés avec des contraintes de couleurs et de matériel d'illustration. Découverte de compétences : composition, cadrage, sens des images et narration de l'histoire, soit :

- 1 création originale pour la médiathèque et pour la communication du projet,
- 69 heures d'ateliers scolaires,
- 6 heures d'ateliers périscolaires,
- 15 heures d'ateliers, rencontres, dédicaces en bibliothèques et médiathèque,
- 6 heures de formation d'enseignants, animateurs et bibliothécaires,
- 9 heures de montage, visites et vernissage d'exposition de travaux d'enfants,
- 8 mois d'expositions des œuvres de F. Marais dans les médiathèques du réseau
- 15 jours d'exposition des travaux d'enfants, à la CCPR

*** Partenariats**

DRAC / Inspection Départementale de l'Éducation Nationale Vienne 2 / Département de l'Isère / Communes de la CCPR / Établissements scolaires, éducatifs, sociaux et culturels / Médiathèques du réseau / Librairie Lucioles à Vienne

*** Budget : 23 800 €**

Résidence F. Marais/Médiathèque Pays Roussillonnais - 2016/2017	
Prévisionnel DEPENSES TTC	
<u>Personnel artistique</u>	12740,00
Interventions	7800,00
AGESSA Charges sociales auteur	1200,00
Contribution diffuseur	140,00
Défraiements	2600,00
Transport	1000,00
<u>Action culturelle</u>	5350,00
Tirages exposition	3450,00
Encadrement exposition	1000,00
Matériel exposition	400,00
Transport exposition	100,00
Vernissage exposition	400,00
<u>Action éducative</u>	3300,00
Matériel ateliers	1000,00
Exposition des travaux d'enfants	500,00
Impression livres d'enfants	1800,00
<u>Communication</u>	1410,00
Création graphique	460,00
Flyer quadri recto-verso	600,00
Création affiche	200,00
Invitations	150,00
<u>Transports d'enfants :</u>	1000,00
TOTAL	23800,00
Prévisionnel RECETTES TTC	
CCPR	7800,00
Département de l'Isère	5000,00
Politique de la Ville	5000,00
DRAC Auvergne-Rhône Alpes	6000,00
TOTAL	23800,00

Demandes de subventions :

- DRAC/Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (Action culturelle et territoriale 2017) : 6 000 €
- Contrat de Ville du Pays Roussillonnais (Appel à projets 2017) : 5 000 €
- Département de l'Isère (Action culturelle lecture publique 2017) : 5 000 €

Le conseil communautaire unanime approuve les demandes de subventions à déposer auprès de la DRAC, du contrat de ville et du département de l'Isère.

9/ Tourisme : parcours éducatif aux arts et à la culture via le patrimoine - Demandes de subventions.

Isabelle Dugua expose que le parcours éducatif aux arts et à la culture via le patrimoine est une action portée par Pays Roussillonnais Tourisme :

- * Objectif : poursuivre et élargir l'éducation au patrimoine initiée par les ateliers scolaires, en utilisant l'entrée culturelle dans le cadre du PLEAC.
 - * Contenu : « Deux artistes... deux sites » : confronter deux sites patrimoniaux marqués par l'empreinte d'un artiste : l'église des Roches de Condrieu décorée des œuvres de Der Markarian et l'église de St Prim revisitée par Claude Rutault. Les enfants découvriront deux démarches artistiques très différentes dans leur genèse (création et réinterprétation) et visiteront deux sites emblématiques du territoire. Ils seront accompagnés par l'artiste Fabien Pinaroli recommandé par la DRAC.
 - * Public ciblé : pour cette première année, le projet doit rester maîtrisable et s'adresse à 4 classes de primaire (école de St Prim, des Roches, du Péage et de Roussillon) et à un groupe du hors-temps scolaire. Le choix est d'ouvrir aux enfants qui ont peu accès au patrimoine via la politique de la ville et l'école maternelle des Ayencins s'est déjà montrée intéressée (présence d'une fresque de Der Markarian dans le préau).
 - * Actions : formation des enseignants, visite des sites, 4 ateliers de pratique en classe, visite d'une exposition en lien, 1 session sur le travail de l'image, 2 ateliers de montage d'exposition.
 - * Programmation : rentrée scolaire 2017-2018
 - * Budget prévisionnel : 16 190 €
 - * Demandes de subvention :
 - DRAC : 5 000 €
 - Département : 4 000 €
 - Politique de la ville 2 000 € en 2017 + 2 000 € en 2018
- Sur question de Patrick Bédiat, il est précisé que la part non couverte par les subventions est à la charge de la CCPR et que les dépenses sont déjà inscrites au budget communautaire.

Le conseil communautaire unanime approuve les demandes de subventions auprès de la DRAC, du département de l'Isère, de la politique de la ville.

10/ Décisions prises par délégation.

Par délibération du 7 mai 2014, le conseil communautaire a donné diverses délégations au Président conformément aux articles L2122-23 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales. Francis Charvet rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

- * Avenant n°1 - Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement d'une salle de danse - Roussillon (EAD Magnan - 3D Ingénierie) - Intégrer le cotraitant EAD Magnan au groupement de maîtrise d'œuvre et fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre au regard du coût prévisionnel définitif des travaux - rémunération définitive de 21 780.66€ HT/26 136.79€ TTC, soit une enveloppe prévisionnelle du coût des travaux de 227 000€ HT pour un taux de rémunération de 9.5%. Surcoût des travaux de 77 000€ HT au regard du programme initial de l'opération justifié par un changement de réglementation concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite qui implique une modification des planchers et de l'ascenseur. Impact financier à hauteur de 51.33 % sur le montant initial du marché.
- * Avenant n°1 - MAPA-2015-26 - Falaise sous le chemin du But - Protection contre les éboulements rocheux - Commune Les Roches de Condrieu – (Roc Aménagement) - modification de certaines quantités d'ouvrages, le béton projeté en particulier, elles-mêmes liées à des adaptations qui ont dû être faites à l'issue des travaux de purge et de dévégétalisation. Montant de l'avenant : 7 830.50€ HT/9 396.60€ TTC. Impact financier de 19.42% sur le montant initial du marché.
- * Attribution - AO-2016-02 - Traitement des ordures ménagères résiduelles de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais – (TREDI) - prix unitaire de traitement à la Tonne de 81.20€ HT/ 89.32€ TTC. Le marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter du 01/09/2016 jusqu'au 31/08/2020.
- * Attribution - AO-2016-03 - Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage – (SG2A) - pour un prix forfaitaire de gestion des 3 aires d'accueil actuelles de 445 920€HT/535 104€ TTC et un prix unitaire de gestion mensuel d'une éventuelle quatrième aire d'accueil de 2 745€HT/mois 3 294€ TTC/mois. Le marché est conclu à compter du 15/07/2016 jusqu'au 14/07/2020 pour une durée globale de 48 mois.

* Attribution - AO-2016-01 - Acquisition et Location de panneaux d'informations électroniques: groupement de commandes - Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (coordonnateur) - Communes du Pays Roussillonnais. Lot 1: Acquisition de panneaux d'informations électroniques – (Lumiplan), pour un montant maximum 100 000€HT sur la durée globale du marché. Lot 2: Location de panneaux d'informations électroniques – (Lumiplan), pour un montant maximum de 200 000€HT sur la durée globale du marché. Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du premier bon de commande.

* Avenant n°1 - MAPA-2015-14 - Travaux de voirie - Programme investissement 2015 (groupement Eiffage/Buffin) - prolonger la durée d'exécution du marché suite à un retard pris par la Commune de Bougé Chambalud dans ses propres travaux de réseau d'eau potable, sur le site même de réfection de chaussée prévu dans l'opération – «Rue Fermizet– Commune de Bougé». Les travaux de réfection de chaussée ne pouvant être entrepris avant la fin des travaux de réseau d'eau potable, situés sous la chaussée, il est techniquement nécessaire de reportés leur exécution. Ainsi, les travaux initialement prévus en Juin 2016 sont reportés au mois de septembre 2016. L'exécution des travaux qui devait initialement se terminer le 2 Août 2016 est prolongée au 2 Octobre 2016. Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

* Attribution - MAPA-2016-03 - Mise en œuvre d'un système de vidéoprotection - groupement de commandes - Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (coordonnateur) -Commune Le Péage de Roussillon – (SNEF) - 177 000.55€ HT/212 400.66€ TTC maintenance de 3 ans comprise.

* Attribution - MAPA-2016-04 - Nettoyage des locaux du Gymnase Pierre Quinon -Salaise sur Sanne – (Traversier Nettoyage) - montant annuel de 16 776.00 € HT/ 20 131.20 € TTC et un prix unitaire pour les prestations exceptionnelles de 19.50€ HT/ 23.40€ TTC (l'Heure).

* Attribution - MAPA-2016-10 - Travaux de réparation du Pont des Moines – Salaise sur Sanne – (Moulin TP) – pour un montant de 69 756.89€ HT/ 83 708.27€ TTC.

* Attribution - MAPA-2016-06 - Travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur le chemin de l'Etrat à Anjou – (SOGEA) – pour un montant de 263 675.60€ HT/ 316 410.72€ TTC.

* Avenant n°1 - DEV-2015-11 - Falaise sous le chemin du But Commune Les Roches de Condrieu – Travaux de protection contre les éboulements rocheux – Mission de maîtrise d'œuvre – (SETE) - prise en compte de réunions supplémentaires de travail et de chantier dues aux travaux supplémentaires dans l'exécution du chantier. Montant de l'avenant : 1240€ HT/ 1488€ TTC - incidence financière 19.71%.

* Attribution - MAPA-2016-08 - Equipements de ventilation, de canalisation de l'air "process" de l'usine de compostage de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais – (AGEXA) – pour un montant de 90 695€HT/ 108 834€TTC.

* Attribution - MAPA-2016-09 - Aménagement et extension des bureaux au Rez de Jardin du Bâtiment E du Siège de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

Lot 1 : Gros œuvre – (Oliveira), pour un montant de 28 719.33€HT/34 463.20€TTC.

Lot 2 : Menuiserie Extérieures Aluminium – (CMA Concept), pour un montant de 22 332€HT/ 26 798.40€TTC.

Lot 3 : Menuiseries intérieures Bois – (Rivory), pour un montant de 6 888.89€HT/ 8 266.67€TTC.

Lot 4 : Platerie Peinture Faux Plafonds – (Lardy), pour un montant de 12 497.49€HT/14 996.99€TTC.

Lot 5 : Carrelage faïences – (Les As des Carreaux), pour un montant de 6 560.49€HT/7 872.59€TTC.

Lot 6 : Climatisation Chauffage Ventilation – (Sornay), pour un montant de 15 355.50€HT/ 18 426.60€TTC.

Lot 7 : Electricité Courants faibles – (ABAD), pour un montant de 16 980.30€HT/20 376.36€TTC.

* Attribution - MAPA-2016-11 - Travaux de voirie - Programme investissement 2016

Lot 1 : travaux zone Nord – (groupement Eiffage/Buffin), pour un montant de 514 783.50€ HT / 617 740.20€ TTC

Lot 2 : travaux zone Sud – (EIFFAGE), pour un montant de 647 379.50€ HT / 776 855.40€ TTC.

* Attribution - MAPA-2016-01 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration d'Auberives sur Varèze – (IRH) - taux de 4.20% soit un montant provisoire total de rémunération de 79 800€ HT/ 95 760€ TTC.

* Avenant n°1 - MAPA-2016-10 Travaux de réparation Pont des Moines – (MOULIN TP) - modifications apportées aux travaux initiaux – ajout de 5M3 d'enrochement granite – Montant de l'avenant : 450€ HT/540€ TTC. Incidence financière de 0.64%.

* Avenant n°1 - MAPA-2015-12 - Etude de faisabilité portant sur la création d'une déchèterie professionnelle sur le territoire de la CCPR – (GIRUS) - changement social du titulaire suite à une cession d'actifs – avenant sans incidence financière.

* Avenant n°2 - AO-2012-06 exploitation des déchèteries de la CCPR - Lot n°1 Déchèterie de péage de Roussillon – (TRIGENIUM) - arrêter les dispositions et les sommes afférentes aux locations des caissons maritimes présents sur les déchèteries : Ainsi pour la déchèterie de Péage de Roussillon, deux caissons maritimes de 35m³ servant au stockage des déchets des D3E ont été déposés depuis le 1er juillet 2016. La location de ces caissons étant comprise dans le forfait initial de prestation d'exploitation de la déchèterie, le coût de location n'est pas déduit du montant du marché. Cet avenant est donc sans incidence financière.

* Avenant n°5 - AO-2012-06 Exploitation des déchèteries de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais - Lot n°3 : Déchèterie de Salaise sur Sanne – (TRIGENIUM) - arrêter les dispositions et les sommes afférentes aux locations des caissons maritimes présents sur les déchèteries : Ainsi pour la déchèterie de Salaise sur Sanne, un caisson maritime servant au stockage des déchets des D3E a été déposé depuis le 1er juillet 2016. Le coût de location de ce caisson doit donc être déduit du montant du marché jusqu'à son terme, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Soit une déduction de -754.32€ HT. Par ailleurs, un caisson maritime aménagé pour la collecte des déchets dangereux des ménages avait été mis en place par location au cours du marché. La collectivité souhaite acquérir ce caisson au terme du marché, soit au 31 décembre 2016, pour un montant arrêté à 2500€ HT, valeur résiduelle du caisson au terme de sa location. Impact financier cumulé à hauteur de 9.68% sur le montant initial du marché.

* Avenant n°9 - AO-2012-06 Exploitation des déchèteries de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais – Lot n°5 : Déchèterie de Sablons - (TRIGENIUM) - Arrêter les dispositions et les sommes afférentes aux locations des caissons maritimes présents sur les déchèteries : Ainsi pour la déchèterie de Sablons, un caisson maritime servant au stockage des déchets des D3E a été déposé depuis le 1er juillet 2016. Le coût de location de ce caisson doit donc être déduit du montant du marché jusqu'à son terme, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Soit une déduction de : -380.22€ HT. Impact financier cumulé à hauteur de 12.55% sur le montant initial du marché.

* Avenant n°1 - Concours 2015-01 - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de rénovation et d'extension de la médiathèque de Saint Maurice l'Exil – (Vurpas/Bet Structure/Bet Fluide) - Intégrer les modifications du programme décidées par le maître de l'ouvrage, fixer le coût prévisionnel des travaux et arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Soit un coût prévisionnel des travaux arrêté à 2 318 000€ HT en phase APD dont 46 200€ HT de travaux prévus initialement dans le programme et qui n'affectent pas la rémunération du maître d'œuvre. Soit conformément à l'article 4.1.3 du CCAP, la rémunération du maître d'œuvre est arrêtée à : Taux de 15.016% X 2 271 800€ HT (2 318 000€ HT – 46 200€ HT) + 3000€ HT pour la mission CSSI = 344 133€HT. Montant de l'avenant : 38 244€ HT/ 45 892.80€ TTC. Cet avenant a un impact financier à hauteur de 12.5% sur le montant initial du marché.

* Attribution - MAPA-2016-09 – Acquisition d'un chargeur à bras télescopique – (Bergerat Monnoyeur) pour un montant de 75 250€ HT/ 90 300€ TTC toutes options comprises.

* Attribution - MAPA-2016-23 Ouvrage d'art sur les Communes de Vernioz et Assieu – Remplacement de l'ouvrage du Richoud – (Est Ouvrages) - Modifications des travaux initiaux – Montant de l'avenant : 13 856.51€ HT/ 16 627.81€ TTC. Incidences financières de 4.05% sur le montant initial des travaux.

Gérard Perrotin fait part au conseil communautaire de la satisfaction de la commune de Salaise sur Sanne vis-à-vis de la qualité des travaux effectués sur le pont des Moines.

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du conseil communautaire.

Le Président,
F. CHARVET